CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de

Martres-Tolosane s'est réuni, salle Azéma, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur

Loïc GOJARD, Maire.

Étaient présents : Vidian ANGLADE, Céline FOURCADE, Eric GARCIA, Loïc GOJARD, Marie-Claude MALLET,

Gilles MARCHE, Vidian SABOULARD, Hugo SLADDEN, Gilbert TARRAUBE, Pascal THEVENOT.

Etaient représentés :

Sylvie ALTHER par Vidian ANGLADE

Bernard ARGAIN par Vidian SABOULARD

Mady DARNAUD par Hugo SLADDEN

Carole DELGA par Loïc GOJARD

Noémie FOURCADE par Gilles MARCHE

Christiane FUCHO par Eric GARCIA

Francine GARONE par Gilbert TARRAUBE

Micheline LEMARCHAND par Marie-Claude MALLET

<u>Était absente :</u>

Elisabeth MAYLIE

Marie-Claude MALLET a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire présente au Conseil Municipal 4 jeunes martrais âgés de 11 à 12 ans, intéressés par la vie

de leur village et souhaitant participer à la prise de décision de certains projets. Il est essentiel de former

les plus jeunes au processus démocratique et les amener à participer aux affaires publiques.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire présente 2 points supplémentaires à porter à l'ordre du jour :

• Angonia tranche III: aménagements scéniques, son, lumière – demande de subventions à la Région

Occitanie;

• Appel à projet SUDOE Ceramic + : autorisation donnée à M. le Maire d'engager la candidature et certaines

dépenses.

1

Après discussion, l'Assemblée approuve à l'unanimité, l'examen de ces 2 points supplémentaires.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Rapporteur: Loïc GOJARD

Pas d'observation.

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II. FINANCES

1- EDITION 2024 DU SALON DES ARTS ET DU FEU : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET A LA REGION OCCITANIE

Le Salon des Arts et du Feu est organisé sur la commune de Martres-Tolosane chaque année sur le week-end de la Toussaint depuis 2001. Ce salon d'exposition/vente a plusieurs objectifs :

- Valoriser les savoir-faire faïenciers de Martres-Tolosane et des métiers d'art d'une manière générale,
- Permettre un développement économique des entreprises métiers d'art,
- Offrir une visibilité à de jeunes créateurs de la Région Occitanie,
- Favoriser la collaboration, les échanges et la co-création entre les professionnels des métiers d'art.

La 23^{ème} édition aura lieu sur 3 jours du 1^{er} au 3 novembre 2024.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES 2	024	RECETTES 2024				
DENOMINATION	Prévisionnel € TTC	DENOMINATION	Prévisionnel € TTC	%		
Frais de fonctionnement	8 485,00 €	REGION	14 000,00 €	11,1%		
Frais de communication	38 670,00 €	CD31	14 000,00€	11,1%		
Frais d'animations	5 710,00 €	LAFARGE	15 000,00 €	11,8%		
Frais de sécurité et gardiennage	13 110,00 €	ATELIERS D'ART DE FRANCE	3 000,00 €	2,4%		
Frais de locations mobilières et de matériel	60 625,00€	STEEL ELECTRONIQUE	2 500,00 €	2%		
		EDF « Une Rivière Un Territoire »	2 500,00 €	2%		
		SUPER U	1 000.00 €	0,8%		

		La Banque Populaire Occitane	500,00€	0,4%
		Mairie de Martres-Tolosane	74 100,00 €	58,5%
TOTAL	126 600,00 €	TOTAL	126 600,00€	100%

Ouï l'exposé de M. le Maire et après délibération ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le plan de financement présenté ;
- ✓ De solliciter le concours financier de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne :
- ✓ D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2- ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER: AVENANT A LA CONVENTION PRE OPERATIONNELLE « CENTRE ANCIEN ET CHEMIN LACASSAGNE »

Monsieur le Maire rappelle la signature de la convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie par la délibération du 03/03/2022. Cette dernière définissait des engagements et des obligations des parties prenantes, afin de conduire une politique foncière sur un périmètre communal qu'il convient d'agrandir. L'engagement financier était fixé à 500 000.00€.

L'avenant 1 prévoit l'acquisition de parcelles supplémentaires, permettant de réaliser un maillage et un aménagement plus cohérent entre le chemin Lacassagne, le groupe scolaire et l'Avenue des Pyrénées.

L'engagement financier est ajusté à 800 000.00€.

De même, il y a lieu de corriger une erreur matérielle en précisant le taux de 25% de logements locatifs sociaux produits au sein de la convention.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant 1 à la convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant 1 et tous documents afférents à ce dossier.

3- ANGONIA: MARCHE AMENAGEMENTS SCENIQUES, SON ET LUMIERE- ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'équiper l'espace culturel Angonia du matériel pour l'accueil de spectacles d'art vivants.

A cette fin, une consultation a été publiée le 15/12/2023, la réception des candidatures était effective jusqu'au 22 janvier 2024 à 18h00.

Le présent marché est composé de 6 lots :

LOT 1 Matériel son

LOT 2 Interphonie

LOT 3 Matériel Lumière

LOT 4 Câblage électrique Réseau

LOT 5 Matériel scénique LOT 6 Sécurité EPI/EPC

Admission des offres :

L'offre présentée par KRD Audiovisuel est déclarée irrégulière pour pièces manquantes pour la totalité des lots.

Concernant le Lot 5:

L'offre présentée par Remorques Louault a été déclarée irrégulière pour pièce manquante

Critères de sélection des offres :

1-Valeur technique

1.1 dont qualité des produits 30%

1.2 dont durée de garantie et qualité du service après-vente (essai et formation)15%

2-Prix des prestations : l'offre la moins disante sera notée 45%

3-Délai de mise en œuvre des prestations : 10%

Délai inférieur ou égal à 3 mois : 10

Délai entre 3 et 4 mois : 5 Délai au-delà de 4 mois : 0

Commission d'appel d'offres :

Cette dernière s'est réunie en séance le 15 mai 2024 à 18h00 ;

Après avoir étudié le rapport d'analyse des offres et la proposition de classement des candidats.

Lot 1 : Matériel son	Note 1.1.	Note 1.2.	Note 2.	Note 3.	Note globale	Classement
ON STAGE 31	27.00	10.50	43.30	10.00	90.80	2ème
NOVELTY	30.00	13.50	43.31	5.00	91.81	1er
SNEF	27.00	6.75	45.00	5.00	83.75	3ème

Lot 2 : Interphonie	Note 1.1.	Note 1.2.	Note 2.	Note 3.	Note globale	Classement
ON STAGE 31	30.00	10.50	40.00	10.00	90.50	2ème
NOVELTY	30.00	13.50	27.09	10.00	80.59	3ème
SNEF	30.00	6.75	45.00	10.00	91.75	1er

Lot 3 : Matériel lumière	Note 1.1.	Note 1.2.	Note 2.	Note 3.	Note globale	Classement
ON STAGE 31	27.00	10.50	41.50	10.00	89.00	2ème
NOVELTY	30.00	13.50	41.12	5.00	89.62	1er
SNEF	27.00	6.75	45.00	10.00	88.75	3ème

Lot 4 : Cablage électrique	Note	Note	Note	Note	Note globale	Classement
Réseau	1.1.	1.2.	2.	3.	Note globale	Classellielli

ON STAGE 31	27.00	10.50	42.53	10.00	90.03	2ème
NOVELTY	30.00	13.50	45.00	10.00	98.50	1er
SNEF	27.00	6.75	35.39	10.00	79.14	3ème

Lot 5 : Matériel scénique	Note 1.1.	Note 1.2.	Note 2.	Note 3.	Note globale	Classement
ON STAGE 31	27.00	10.50	34.09	10.00	81.59	3ème
NOVELTY	30.00	13.50	45.00	10.00	98.50	1er
SNEF	27.00	6.75	28.49	10.00	72.24	4ème
EQUIP CITE	30.00	12.00	42.38	10.00	94.38	2ème

Lot 6 : Sécurité EPI/EPC	Note 1.1.	Note 1.2.	Note 2.	Note 3.	Note globale	Classement
ON STAGE 31	27.00	10.50	26.64	10.00	74.14	2ème
NOVELTY	30.00	13.50	18.91	10.00	72.41	3ème
SNEF	27.00	6.75	45.00	10.00	88.75	1er

Vu le code général des collectivité territoriales et son article L2121-22 ;

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

• D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les marchés suivants :

<u>LOT 1 Matériel son :</u> **NOVELTY** – 12 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville – SIRET 419 822 408 001 36 - Montant HT 106 261.00 €

<u>LOT 2 Interphonie</u>: **SNEF Audiovisuel** – 3 chemin des Daturas / 1 Rue Louis Bonin – 31200 Toulouse SIRET 056 800 659 001 55 – Montant HT 447.96 €

<u>LOT 3 Matériel Lumière</u> : **NOVELTY** – 12 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville – SIRET 419 822 408 001 36 – Montant HT 186 031.00 €

<u>LOT 4 Cablage électrique Réseau</u> : **NOVELTY** – 12 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville – SIRET 419 822 408 001 36 – Montant HT 9 210.00 €

<u>LOT 5 Matériel scénique</u> : **NOVELTY** – 12 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville – SIRET 419 822 408 001 36 – Montant HT 36 445.00 €

<u>LOT 6 Sécurité EPI/EPC</u> : **SNEF Audiovisuel** – 3 chemin des Daturas / 1 Rue Louis Bonin – 31200 Toulouse SIRET 056 800 659 001 55 – Montant HT 539.66 €

- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2024.
- D'autoriser M. le Maire, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AU CD31 CONCERNANT LES AMENAGEMENTS CYCLABLES – VOIE VERTE – DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le budget de la commune ;

VU la délibération n°2024020D du Conseil municipal de Martres-Tolosane en date du 7 mars 2024 approuvant le programme pluriannuel d'investissements en faveur des aménagements cyclables ;

Considérant les programmes de revitalisation du centre-bourg Petites Villes de Demain et Bourg-Centre Occitanie dans lesquels la commune est engagée ;

Considérant le programme AVELO2 de l'Ademe ;

Considérant le schéma directeur cyclable du Pays Sud Toulousain ;

Considérant les itinéraires cyclables prioritaires identifiés par l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du programme AVELO2 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet voie verte entre le chemin Lacassagne et le chemin des Bourgaux suivant :

Financeurs	Montant	Taux
Département	346 280 €	40%
Etat	346 280 €	40%
Commune	173 140 €	20%
TOTAL	865 700 €	100 %

Article 2 : SOLLICITE auprès du Département de la Haute-Garonne une aide de 346 280 €, au titre du dispositif d'aide aux aménagements cyclables ;

Article 3: S'ENGAGE A:

- Ne pas commencer les travaux avant la date d'inscription à la programmation ;
- Prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des aménagements réalisés ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5- ANGONIA TRANCHE II : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION OCCITANIE

M. le Maire rappelle la délibération du 03/12/2019 approuvant le plan de financement de l'espace culturel Angonia et de l'aménagement de l'espace public (Place du Général de Gaulle et Jardin Jean Courtade) lors de la demande de subventions aux partenaires institutionnels.

Compte tenu de l'actualisation des coûts et des avenants, la tranche II est portée à un total général de 1 626 279.17€ HT

L'ouverture des offres de entreprises a fait apparaître une différence avec l'APD de 251 355.00€ HT.

Les avenants engagés pour la construction du bâtiment et l'aménagement de l'espace public constituent une enveloppe supplémentaire de 222 490.17€ HT.

Le plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES INITIALES TRANCHE 2	Montant HT	RECETTES	Montant HT
	montant III	N2021120	404
Aménagement de l'espace public	1 152 431.00 €	Etat DSIL	503.00 €
			334
		Région Occitanie	769.03 €
			400
		CD31	000.00€
DEPENSES NOUVELLES TRANCHE II	Montant HT		
côut des opérations de construction			
après ouverture des offres	251 355.00 €		
Avenants	222 490.17 €		
		Région Occitanie	
		nouvelle demande	165
		35%	845.81 €
			321
Total HT dépenses nouvelles	473 845.17 €	Commune	158.33 €
Total Général HT TRANCHE II	1 626 276.17 €		1 626 276.17 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le plan de financement modifié ;
- ✓ Sollicite le Conseil Régional Occitanie au titre du contrat « bourg centre » pour un concours financier le plus élevé possible
- ✓ Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6- ANGONIA TRANCHE III: AMENAGEMENTS SCENIQUES, SON, LUMIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION OCCITANIE;

Monsieur le Maire explique qu'afin de présenter des spectacles de qualité et d'accueillir des compagnies dans des conditions optimales, il convient de prévoir les derniers aménagement scène, son et lumière, ainsi que tout le matériel informatique.

Compte tenu de l'actualisation des montants, M. le Maire propose de porter la Tranche III à un montant HT de 378 640.69 €HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES € HT			RECETTES € HT		
Aménagement son, lumière	NOVELTY	339 985.00 €	Région Occitanie	35%	132 524.24 €
Aménagements espace traiteur, accueil	BICHARD EQUIPEMENT	7 730.20 €	CD31	40%	151 456.28 €
Aménagement postes de travail informatique	XEFI	30 925.49 €	commune	25%	94 660.17 €
TOTAL HT		378 640.69 €	TOTAL HT		378 640.69 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le plan de financement présenté ;
- ✓ Sollicite le Conseil Régional Occitanie pour un concours financier le plus élevé possible au titre de la programmation du contrat « Bourg Centre » ;
- ✓ Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7- APPEL A PROJET SUDOE CERAMIC + : AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE D'ENGAGER LA CANDIDATURE ET CERTAINES DEPENSES.

La commune de Martres-Tolosane possède une collection de moules de faïence importante actuellement stockée à l'ancienne faïencerie du Matet.

Un inventaire et un état des lieux sont nécessaires afin de préserver et valoriser cette collection exceptionnelle.

Le projet INTERREG SUDOE CERAMIC+ est un projet de coopération et de mise en commun de ressources entre la Communauté de Valence-Espagne (ITC-AICE), le Limousin-France (Pôle européen de la céramique) et Coimbra-Portugal (CTCV), pour le développement d'actions, de stratégies et la validation de technologies qui favorisent la modernisation et l'internationalisation de l'artisanat et des PME dans le secteur de la céramique.

Ce projet peut permettre de répondre aux besoins de la commune de Martres-Tolosane dans le cadre de la valorisation des moules et du savoir-faire artisanal faïencier de Martres-Tolosane.

Les priorités et les objectifs stratégiques côté français sont les suivants :

- promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique dans le SUDOE par l'innovation et la transformation des secteurs productifs,
- développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation et assimiler les technologies avancées.

Les différentes actions du projet sont :

- -l'inventaire des moules disponibles à la faïencerie du Matet (Martres-Tolosane) : inventaire et état des lieux
- la numérisation des moules de la faïencerie du Matet (Martres-Tolosane) : archivage des nombreux moules en plâtre disponibles, scan et numérisation des moules
- la création d'une moulothèque et d'une modelothèque virtuelles, accessible au plus grand nombre, exploitée par l'ENSAD et intégrée aux ressources pédagogiques
- l'atelier-création « Nouvelles gestualités » : partir du travail de la céramique, du moule au décor, réfléchir à l'utilisation des nouvelles technologies (impression 3dD, sérigraphie, réalité augmentée...) dans les céramiques traditionnelles
- les archives vivantes : collecter le témoignage des anciens artisans de la faïencerie sur les gestes et techniques qu'ils utilisaient
- la communication et la dissémination : actions de communication, et diffusion des apprentissages et résultats lors des évènements organisés par le PEC.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après délibération ; Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver la candidature de la commune de Martres-Tolosane en tant que partenaire bénéficiaire au projet SUDOE CERAMIC+;
- ✓ D'autoriser M. le Maire à engager un budget sur ce projet et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

EN L'ABSENCE DE NOUVELLES QUESTIONS DIVERSES, LA SEANCE EST LEVÉE A 21h07.